

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

### CHARTRE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les signaux d'alerte sur des déséquilibres sociaux, économiques et environnementaux se multiplient. Le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources naturelles sont des affirmations largement partagées.

Il apparaît également que les mesures à prendre seront de plus en plus coûteuses au fur et à mesure qu'elles tarderont à être mises en œuvre. Néanmoins, la réglementation notamment en matière d'environnement, d'urbanisme et des marchés publics, donne des objectifs et offre des moyens dans le domaine du développement durable. Dans ce contexte, il devient essentiel d'engager des actions cohérentes pour agir ensemble sur la préservation des ressources naturelles et de l'environnement.

Bien que la communauté urbaine de Lyon ait compétence pour agir dans un grand nombre de domaines transférés par les communes, la ville de Champagne au Mont d'Or n'en reste pas moins concernée par cette situation préoccupante :

- une empreinte écologique non négligeable,
- une charge de compétences importantes qui peuvent avoir un impact sur l'environnement,
- en tant que collectivité locale et acteur public, un devoir de montrer l'exemple et de s'impliquer fortement en faveur du développement durable.

La commune de Champagne au Mont d'Or a décidé en 2008 d'engager une réflexion sur une démarche développement durable par la nomination d'un adjoint au développement durable et par la création d'une commission du même nom ainsi que d'un groupe participatif.

La municipalité lançait jusqu'ici des actions intéressantes mais ponctuelles : promotion du pédibus, composteurs, jardin partagé, relais assistante maternelle, travail en comités consultatifs pour une réflexion sur la circulation, l'accessibilité, les transports de proximité, une résidence seniors.

Aussi est-il temps de faire un saut qualitatif et de généraliser notre engagement dans le développement durable en particulier par une maîtrise de nos besoins énergétiques, l'amélioration du cadre de vie, l'adoption de comportements responsables et une action en faveur de la cohésion sociale.

Afin d'aller plus loin et de faire du développement durable **une priorité transversale de l'action municipale** et pour garantir sa prise en compte effective dans le fonctionnement et les projets de la commune, une délibération de politique générale est proposée en 2010 à tous les conseillers municipaux. Ainsi, l'approche développement durable sera intégrée systématiquement dans tous les projets municipaux.

La municipalité de Champagne a décidé de s'organiser autour d'un objectif central s'appuyant sur l'exemplarité de la commune en matière de développement durable. Cette exemplarité passe notamment par :

- la mise en place d'un programme « Eco administration » afin d'intégrer très concrètement ce principe dans le fonctionnement de la mairie (consommation d'énergie et d'eau, déplacements des agents, tri, numérisation, commande publique...), tous services confondus (espaces verts, administratifs, techniques, etc.).
- la prise en compte du développement durable dans les projets et investissements de la commune.

Des axes thématiques ont été identifiés :

- en faveur des économies d'énergie :
  - audit Energétique Global (AEG) des bâtiments communaux et mise en œuvre des préconisations,
  - audit éclairage public et mise en œuvre des préconisations,
  - maîtrise de l'énergie dans l'habitat et les déplacements des Champenois :
    - habitat existant,
    - habitat neuf,
    - modes de déplacement doux à développer,
- une politique de déplacement en encourageant des modes alternatifs à la voiture,
- une politique d'urbanisme durable qui assure la maîtrise de l'habitat et de l'aménagement de la voirie en assurant la protection du patrimoine paysager,
- une politique sociale,
- la promotion du développement durable auprès des Champenois et notamment des jeunes.

La mise en œuvre de cette délibération repose sur les moyens votés par le conseil municipal et le travail de la commission développement durable, en partenariat avec les structures locales et une mobilisation des partenaires institutionnels.

En quelques mots, un engagement pour le futur. Chacun sera acteur et porteur de ces ambitions.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la charte de développement durable ci-dessus exposée ainsi que son application dans toutes les actions municipales.